

20/04/2016

- [Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 2014/29/UE du Parlement européen et du Conseil](#) relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant **la mise à disposition sur le marché des récipients à pression simples** (Publication des titres et des références des normes harmonisées au titre de la législation d'harmonisation de l'Union) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).
- [Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 2014/33/UE du Parlement européen et du Conseil](#) relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant les **ascenseurs et les composants de sécurité pour ascenseurs** (Publication des titres et des références des normes harmonisées au titre de la législation d'harmonisation de l'Union) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

22/04/2016

- [Règlement \(UE\) 2016/621 de la Commission du 21 avril 2016](#) modifiant l'annexe VI du règlement (CE) n° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif aux **produits cosmétiques** (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).
- [Règlement \(UE\) 2016/622 de la Commission du 21 avril 2016](#) modifiant l'annexe III du règlement (CE) n° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif aux **produits cosmétiques** (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

23/04/2016

- [Règlement d'exécution \(UE\) 2016/636 de la Commission du 22 avril 2016](#) retirant l'approbation de la **substance active «isobutyrate de (Z,Z,Z,Z)-7,13,16,19-docosatétraén-1-yle»**, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil, et modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).
- [Règlement \(UE\) 2016/637 de la Commission du 22 avril 2016](#) modifiant l'annexe I du règlement (CE) n° 1334/2008 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la **suppression de certaines substances aromatisantes** de la liste de l'Union (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).
- [Règlement d'exécution \(UE\) 2016/638 de la Commission du 22 avril 2016](#) retirant l'autorisation de la **substance active «acétate de (Z)-13-hexadécén-11-yn-1-yle»**, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil, et modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

28/05/2016

- [Rectificatif au règlement \(UE\) 2016/622 de la Commission du 21 avril 2016](#) modifiant l'annexe III du règlement (CE) no 1223/2009 du parlement européen et du Conseil relatif aux **produits cosmétiques**.

Assemblée nationale

Amiante - Le gouvernement inscrit l'obligation de repérage avant travaux dans le code du travail : Le repérage de l'amiante avant travaux n'étant pas juridiquement organisé dans le code du travail, on constaterait une "hétérogénéité de pratiques" qui serait "source d'insécurité juridique", expose le gouvernement dans l'amendement qu'il a inséré dans le texte du projet de loi travail adopté avec l'engagement de sa responsabilité le 12/05/2016. Il revient en effet actuellement au donneur d'ordre la responsabilité de désigner une personne qu'il juge compétente pour effectuer les repérages découlant de son évaluation des risques. *Editions Législatives le 20/05/2016.*

- [Lire l'amendement du 10/05/2016 sur le site de l'Assemblée Nationale](#)

Sénat

Q/R : Santé et travail : repenser les liens dans un contexte de mutations économiques du travail. *Sénat, le 31/05/2016.*

Question orale avec débat n° 0013A de Mme Annie David (Isère - Communiste républicain et citoyen) publiée dans le JO Sénat du 18/02/2016 - page 645

Mme Annie David attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les tensions nées du travail qui sortent souvent du lieu où s'exerce le travail. De fait, celles-ci ont des conséquences en matière de santé publique (maladies cardiovasculaires, stress, souffrance) et, plus largement, au niveau de la société (désinvestissement de la vie publique, incivilités, etc). Les responsables politiques ont le devoir de prévenir ces tensions et le lien entre santé au travail et santé publique peut constituer une « porte d'entrée » dans l'entreprise, notamment étant donné le coût, pour l'assurance maladie, du développement du mal être au travail. Il s'agit ainsi de décroiser le travail mais aussi d'affirmer son rôle central dans la société. La question du travail et de son organisation doit donc être au cœur des préoccupations des décideurs et faire l'objet de débats, dans l'entreprise et en dehors.

En ce sens, elle lui demande ce qu'elle compte mettre en œuvre pour mobiliser la communauté nationale au sujet du travail, afin que celui-ci devienne vecteur de santé et d'épanouissement et non plus source de souffrances et de mal être.

- **Réponse du Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social** publiée dans le JO Sénat du 23/03/2016 - page 4327 [Voir le compte rendu de la séance.](#)

Jurisprudence

Alcool au travail : Il faut bien respecter les dispositions du règlement intérieur. Il n'est possible de recourir à l'alcootest que si le règlement intérieur le prévoit. Mais encore faut-il que l'employeur respecte les conditions qu'il prévoit pour effectuer un contrôle d'alcoolémie. Si tel n'est pas le cas, le licenciement pour faute grave d'un salarié pour ce motif ne sera pas valable. La cour d'appel de Metz considère que le licenciement est sans cause réelle et sérieuse. Elle estime en effet que si le règlement intérieur autorise bien l'employeur à effectuer des alcootests, il n'est pas démontré qu'au moment de celui-ci "le salarié présentait des signes d'ivresse ou d'ébriété, laissant présumer qu'il pouvait se mettre en danger lui-même, ou attenter à la sécurité de ses deux collègues de travail présents sur les voies ferrées". En conséquence, le contrôle d'alcoolémie non conforme au règlement intérieur doit être annulé et le licenciement pour faute grave du salarié reposant sur ce contrôle nul doit être déclaré sans cause réelle et sérieuse. *Les éditions Législatives, le 10/05/2016.*

[Consulter l'arrêt de la Cour d'appel de Metz](#), arrêt n° 16/00196 du 20/04/2016.

Petit rappel des conditions de recours à l'alcootest

Rappelons que le recours à l'alcootest par l'employeur n'est possible que si :

- le règlement intérieur le prévoit ;
- les fonctions du salarié le justifient (manipulation de machines ou de produits dangereux, conduite de véhicules...) ;
- le salarié doit avoir la possibilité de contester l'alcootest par un autre test ou une contre-expertise.

La rédaction du règlement intérieur est particulièrement importante, et les contrôles d'alcoolémie doivent être effectués conformément à ce qu'il prévoit, comme le démontre cet arrêt. Par ailleurs, le règlement intérieur doit être opposable au salarié. L'employeur doit donc pouvoir démontrer qu'il l'a déposé au greffe conformément à l'article L. 1231-4 du code du travail, ce qui était le cas en l'espèce. Si tel n'est pas le cas, le résultat du dépistage ne pourra être utilisé pour sanctionner le salarié (Cass. soc. 4 nov. 2015, n° 14-18.574). Le règlement intérieur doit également être affiché dans l'entreprise à une place convenable aisément accessible dans les lieux de travail ainsi que dans les locaux et à la porte des locaux où se fait l'embauche. A défaut, une cour d'appel a considéré qu'il ne pouvait être opposé au salarié (CA Rennes 14 janv. 2015, RG 14/00618). *Les Editions Législatives, le 10/05/2016.*

Amiante - Entre prise en charge du décès du salarié et faute inexcusable de l'employeur : Conformément à l'article R. 441-14 du Code de la sécurité sociale, en cas de demande de reconnaissance du caractère professionnel de l'accident ou de la maladie, lorsqu'il y a nécessité d'examen ou d'enquête complémentaire, la Caisse doit en informer la victime ou ses ayants droit et l'employeur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. *ISTNF le 20/05/2016.*

- [Lire l'analyse](#)
- [Lire l'arrêt Cour de Cassation Chambre Civile n° 15-18376 et n° 15-20003 du 04/05/2016](#)

Risque électrique : intervention à proximité d'une ligne à haute tension : Un manœuvre est gravement brûlé à la suite de la formation d'un arc électrique. Cet accident s'est produit alors qu'il tenait le manche à déversement d'une bétonnière dont le bras articulé se trouvait à proximité immédiate d'une ligne électrique à haute tension. *OPPBT, 05/2016.*

- [Lire l'arrêt Cour de Cassation Chambre Criminelle n° 14-88518 du 01/03/2016](#)

L'entretien d'une tenue de travail incombe à l'employeur uniquement si celle-ci est obligatoire : Un salarié qui n'est pas soumis au port d'une tenue de travail spécifique ne peut réclamer à son employeur les coûts d'entretien de celle-ci, précise la Cour de cassation. Seuls les frais qu'un salarié expose pour les besoins de son activité professionnelle et dans l'intérêt de son employeur doivent être supportés par ce dernier. *Editions Législatives le 19/05/2016.*

- [Lire l'arrêt Cour de Cassation Chambre Sociale n°15-12549 du 03/05/2016](#)

Norme

Nouvelle norme : NF EN 458 (2016-04) : Protecteurs individuels contre le bruit - Recommandations relatives à la sélection, à l'utilisation, aux précautions d'emploi et à l'entretien - Document guide. **Elle annule et remplace la norme NF EN 458 Mars 2005**

- [Consulter un extrait de la norme.](#)

Note d'information Fonction publique territoriale

Les modalités du suivi médical post-professionnel des agents de la FPT sont précisées :

Une note d'information de la Direction générale des collectivités locales, mise en ligne le 09/05/2016, détaille les modalités de suivi médical des agents relevant de la fonction publique territoriale (FPT) qui ont été exposés durant leurs fonctions à une substance cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction (CMR). Ce suivi a été prévu par décret du 05/11/2015. La note détaille les informations devant être inscrites dans le bilan annuel du suivi post-professionnel présenté devant le CHSCT. Elle définit le délai et les modalités de remise de l'attestation d'exposition à l'agent qui en fait la demande. Elle liste les documents devant être remis lors d'une demande de prise en charge des frais de suivi médical par l'agent, et précise les suites à apporter à cette demande. En outre, la note comporte en annexe divers modèles de documents, notamment la fiche d'information de l'agent et l'attestation de son exposition à une substance CMR. *Liaisons Sociales - 19/05/2016.*

- [Télécharger la note d'information n° ARCB 1607834N du 25/03/2016](#)



Le tweet du mois :



santé au travail en limousin

Bulletin réalisé par le service Documentation de STL limousin - Mai 2016
<http://www.sante-travail-limousin.org>



   **Pénurie d'essence : puis-je être licencié si je ne peux pas aller travailler ?**
[juritravail.com/Actualite/droi ...](http://juritravail.com/Actualite/droi...) @Sterfi_56



Pénurie d'essence : puis-je être licencié si je ne peux pas aller travailler ?

Mardi 24 mai 2016, le verdict tombe : la totalité des raffineries qui approvisionnent nos stations essence sont en grève. Depuis quelques jours déjà, la pénurie d'essence se...

juritravail.com

Mardi 24 mai 2016, le verdict tombe : la totalité des raffineries qui approvisionnent nos stations essence sont en grève. Depuis quelques jours déjà, la pénurie d'essence se fait sentir. En plus de cela, certains transports en commun sont immobilisés. Comment faire pour vous rendre au travail tout de même et que risquez-vous si vous ne vous présentez pas à votre poste ? *Juritravail, le 24/05/2016.*

- [Lire l'article](#)

Faute inexcusable de l'employeur : Une filiale d'Engie a été condamnée après le cancer du poumon dont est décédé en 2012, un salarié, agent de maintenance dans des centrales nucléaires. (TASS d'Evry, 14/04/2016). Selon un syndicaliste, c'est la première fois en France que la faute inexcusable d'un employeur de la sous-traitance du nucléaire est reconnue par la justice. *LSQ, le 02/05/2016.*

Pluridisciplinarité : De la médecine du travail à la santé au travail, les groupes professionnels à l'épreuve de la "pluridisciplinarité" Dans cette thèse pour l'obtention du grade de Docteur de l'Université Paris-Ouest Nanterre, l'auteur fait le point sur la façon dont la pluridisciplinarité agit sur le groupe des médecins du travail, en cherchant à comprendre sur quelles conceptions de leur activité reposent les résistances ou, au contraire, l'enthousiasme des médecins du travail vis-à-vis des changements qu'elle implique. Elle reprend les enjeux de la « pluridisciplinarité » au sein des services interentreprises et des débats qu'elle soulève dans les situations concrètes de mise en application des textes de loi par l'instauration d'une nouvelle division du travail. *Thèse pour l'obtention du grade de Docteur de l'Université Paris-Ouest Nanterre. Blandine Barlet, juin 2015. 546 pages.*

- [Accès à la thèse](#) (avec l'aimable autorisation de l'auteur)

Malades du travail : De 30 000 à... 3 millions. Telle est l'impressionnante fourchette qui permet d'évaluer, en France, le nombre de personnes touchées par le burn-out (épuisement professionnel). Le premier chiffre est avancé par l'Institut de veille sanitaire (InVS), le second par un cabinet spécialisé dans la prévention des risques. Une estimation pour le moins imprécise, qui en dit long sur la difficulté à appréhender aujourd'hui le phénomène. C'est en ce sens que la ministre de la santé, Marisol Touraine, a annoncé courant février la mise en place d'un groupe de travail chargé de définir « *médicalement le burn-out et la manière de le traiter* ». [Le monde](#), le 03/05/2016.

Chaque année, les TMS coûtent 1 milliard d'euros aux entreprises : Inquiète face à l'augmentation incessante du nombre de TMS reconnus d'origine professionnelle, la CnamTS poursuit sa politique de prévention. Après avoir ciblé 8000 entreprises à accompagner, elle lance deux aides financières "simplifiées" et cumulables à destination des TPE/PME. [ActuEL-HSE](#), le 04/05/2016.

Des opportunités en faveur de la santé au travail dans le projet de Loi El Khomri : Présentation et plaidoyer des principales dispositions du projet de loi El Khomri sur la santé au travail par Sophie Fantoni Quinton, Université Lille (CRDP), CHRU Lille. *WK-RH, le 04/05/2016.*

- [Lire l'article.](#)

Le cancer en France en 2015 : 150 000 décès et des inégalités professionnelles persistantes. Chargé de coordonner la lutte contre la maladie la plus meurtrière du pays, l'Institut national du cancer a publié fin avril son édition 2015 des « [cancers en France](#) », qui recense chaque année une quantité gigantesque d'informations sur le sujet. Quels sont les principaux facteurs causant le cancer ? Comment évolue la prise en charge des soins en France ? Pourquoi existe-t-il des inégalités face à la maladie ? Les cancers liés au milieu professionnel sont emblématiques de ces inégalités : en 2013, sur 2,37 millions de salariés exposés à des cancérrogènes dans le cadre de leur travail, 70 % étaient des ouvriers. [Le monde](#), le 10/05/2016.

Événement tragique sur mon lieu de travail : comment aborder la suite ? A la suite d'une agression à l'arme blanche, sur son lieu de travail un éducateur spécialisé est décédé. Comment accepter une telle situation ? Comment continuer à travailler ? De quelles manières chaque collaborateur peut mettre en place les ressources permettant de retrouver du sens ? [Miroir social](#), le 10/05/2016.

De la loi Rebsamen à la loi El Khomri : des perspectives, des questions. Diaporama présenté par Sophie Fantoni Quinton lors de la Matinée Marcel Marchand organisée à la Faculté de Médecine de Lille, le 30/04/2016. *istnf.fr, le 11/05/2016.*

- [Consulter le diaporama.](#)

Médecins du travail, la perle rare (et chère) : Le nombre de médecins du travail est en diminution constante dans l'Hexagone. Conséquence, ces professionnels perdent de plus en plus le contact avec les salariés et les entreprises. Leur expertise, elle, s'arrache à prix d'or. *Liaisons Sociales Magazine, N° 172 du 03/05/2016*

- [Lire l'article](#)

ITW, Marie Pezé : « Les violences sexuelles et sexistes sont dans le socle de notre société » « La France est un pays très sexiste, où l'histoire du travail s'écrit au masculin. » Selon elle, « nos femmes en France sont piégées par notre organisation du travail taillée pour les hommes par les hommes ». Décryptage d'un phénomène qui ne s'arrête pas à la sphère politique, loin de là. [Médiapart](#), le 12/05/2016.

Nuit debout pour la santé au travail : Le 30 avril, le travail et ses effets délétères sur la santé ont été au cœur des échanges organisés place de la République, à Paris, par le collectif Nuit debout. Danièle Linhart, sociologue et directrice de recherches au CNRS. A répondu présente à l'atelier sans hésiter, « dans la continuité des états généraux de la santé au travail monté autour du collectif « Pour ne pas perdre sa vie à la gagner », porté notamment par Eric Beynel, codélégué général de Solidaires. Marie Pascual et Alain Carré, anciens médecins du travail, Annie Thébaud-Mony, sociologue et directrice de recherches honoraire à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), ainsi que bien d'autres experts de la question se sont également retrouvés place de la République la veille de la Fête du travail, pour débattre des effets délétères de celui-ci. *Santé&travail*, le 12/05/2016.

- [Lire l'article.](#)

Privés de pause- toilettes, des employés portent des couches : Une étude menée par l'ONG Oxfam affirme que les travailleurs du secteur volailler américain sont soumis à une telle pression qu'ils n'ont parfois même pas la possibilité de se rendre aux toilettes. Certains porteraient même des couches pour supporter cette situation. *France-soir*, le 13/05/2016.

- [Lire l'article.](#)

La Commission propose des mesures pour mieux protéger les travailleurs contre les agents chimiques cancérigènes. Avec 53 % des décès, le cancer est la première cause de mortalité d'origine professionnelle dans l'Union ; il représente par conséquent le risque le plus important pour la santé des travailleurs dans l'Union européenne. Pour mieux les protéger les contre les agents chimiques cancérigènes, la Commission propose aujourd'hui de modifier la [directive sur les agents cancérigènes et mutagènes \(2004/37/CE\)](#) en vue de limiter l'exposition à 13 de ces agents sur le lieu de travail. *Bruxelles*, le 13/05/2016.

- [Lire le communiqué de presse.](#)

Projet de loi travail : communiqué du Cisme.

Le Cisme publie un communiqué relatif au projet de loi "visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs-ve-s" (Article 44), et qui contient des dispositions relatives au fonctionnement des Services de Santé au Travail. Il alerte notamment sur le bouleversement possible des responsabilités en matière de santé au travail. [CISME](#), le 13/05/2016.

- [Lire le communiqué de presse](#)

Amiante, reportage photo : Aux confins du Calvados et de l'Orne, la vallée de la Vère surnommée la « Vallée de la mort » est emblématique des ravages causés par l'amiante. Nanda Conzague a photographié ces lieux où le matériau était transformé : le lieu apparaît sinistré et frappé par la mort. *La France vue d'ici*.

- [Regarder la série de photos](#)

Mondial au Qatar: le syndicat des joueurs pros dénonce les conditions "horribles" des chantiers.

"Les conditions de travail au Qatar sont cruelles. (...) Ils (les travailleurs étrangers) travaillent comme des esclaves. Le football ne peut pas accepter ça", a dit Tom Hogli, international norvégien, s'adressant face à la caméra dans la vidéo en noir en blanc, longue d'un peu plus de deux minutes. *L'écho républicain*, le 17/05/2016.

- [Lire l'article.](#)

Gestion paritaire en santé au travail : les masques tombent.

Séisme en santé au travail dans la loi El Khomri : une nouvelle gouvernance qui change tout...Une modification dans cette mauvaise loi El Khomri (l'article L. 4622-11) est une perle extraordinaire : la gouvernance des services de santé au travail devient enfin paritaire, une évolution considérable pour le dialogue social dans le champ de la santé au travail. *Miroir social*, le 23/05/2016.

- [Lire l'article.](#)

Nouveau règlement EPI : qu'est-ce que ça change ?

La directive sur les équipements de protection individuelle de 1989 est remplacée par un règlement. Pour les utilisateurs professionnels, les changements sont minimes, voire transparents. L'évolution la plus notable concerne la protection contre les bruits nocifs, dont les EPI changent de catégorie. *ActuEL-HSE*, le 26/05/2016.

- [Lire l'article.](#)

Perturbateurs endocriniens : ce qu'il faut retenir des 6 évaluations menées par l'Anses en 2015. En 2015, l'ANSES a évalué 6 substances chimiques dans le cadre de la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens qui lui fixe l'objectif d'au moins 15 substances évaluées sur 3 ans. *ActuEL-HSE, le 27/05/2016.*

- [Lire l'article.](#)

Pénibilité : des obligations élargies en 2018 : L'obligation de négocier un accord ad hoc concerne aujourd'hui les entreprises dont 50 % de l'effectif est soumis a minima à l'un des 10 facteurs de pénibilité. Dès 2018, ce seuil sera abaissé à 25 % de la masse salariale. *Les Echos, le 27/05/2016.*

- [Lire l'article.](#)

BEH hors-série - Recommandations sanitaires pour les voyageurs, 2016. *Santé publique France le 31/05/2016*

Editorial : zika, sexe, et moustiques... La transmission sexuelle du virus complique la surveillance épidémiologique et la prévention.

Recommandations sanitaires pour les voyageurs, 2016 (à l'attention des professionnels de santé)

- [Télécharger les recommandations sanitaires pour les voyageurs.](#)

Rapports et études

Dioxyde de titane nanométrique : vers une valeur limite d'exposition ? En France, aucune valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) n'a encore été déterminée concernant les nanomatériaux manufacturés. Pour prévenir les risques professionnels liés au dioxyde de titane ultrafin, l'un des nanomatériaux les plus utilisés dans l'industrie (cosmétique, BTP, textile, agroalimentaire...), l'INRS propose une valeur guide fixée à 0,3 mg/m³. *INRS, 03/2016.*

- [Consulter les travaux et conclusions des experts de l'IRNS dans la revue Hygiène et Sécurité du travail.](#)

Une approche novatrice pour détecter les microorganismes en milieu de travail : Les microorganismes et leurs sous-produits sont présents dans tous les milieux de travail. Ils se retrouvent en suspension dans l'air, dans un liquide ou déposés sur des surfaces. Ils peuvent avoir des impacts importants sur les entreprises et la santé des travailleurs. Leur détection, à l'aide d'approches classiques faisant appel au dénombrement sur milieux gélosés, exige du temps et des ressources considérables. Cette étude vise à explorer une approche alternative et novatrice soit l'utilisation des signaux de fluorescence émis à différentes longueurs d'onde pour la détection et la différenciation de microorganismes en milieu de travail. *IRSST, 14 avril 2016.*

- [Lire le rapport R-918](#)

Utilisation de la cigarette électronique et du tabac : premières données de la cohorte Constances, France, 2014. L'usage de la cigarette électronique (E-cig) s'est très rapidement répandu. Cependant, on dispose de peu de données concernant son innocuité, son efficacité pour l'arrêt du tabagisme ou sa facilitation vers le passage au tabac. Les données préliminaires issues de la cohorte Constances décrivent la prévalence de l'usage du tabac et de la E-cig et les trajectoires sur un an. *BEH n° 15 du 25/05/2016.*

- [Lire l'article](#)

Sur le Web

Santé : il y a de plus en plus d'arrêts maladie. En cinq ans, le coût des arrêts de travail pour l'assurance maladie a bondi de 25%. Plusieurs raisons à ça : "le stress au travail augmente. Et puis le départ à la retraite a été retardé. Plus les salariés sont âgés, plus le risque de tomber malade augmente. Les secteurs les plus touchés par les arrêts maladie sont le transport (25 jours), la santé (21) et le commerce (17)", conclut le journaliste. Les explications de Jean-Paul Chapel sur le plateau de France 2, le 28/04/2016.

- [Voir la vidéo.](#)

Vaccination Infoservice - Nouveau site public sur la vaccination : Ce site répond aux principales questions sur la vaccination. Il est destiné à être enrichi de contenus pédagogiques, d'actualités et d'espaces participatifs, ainsi que d'une rubrique destinée aux professionnels, à la fin de l'année 2016. *Santé Publique France INPES - 04/2016.*

- [Accéder au site](#)

Policiers en souffrance : ce Le documentaire diffusé le 13 avril sur France Culture, s'immerge au centre de santé du Courbat, dans l'Indre-et-Loire, où une cinquantaine de gardiens de la paix sont pris en charge après un burn-out ou un épisode traumatique. *Santé et travail, le 02/05/2016.*

- [Ecouter le documentaire.](#)

Congrès, conférences, journées médecine du travail



Journée d'information Seirich Obernai 26 avril 2016, les présentations sont en ligne : Présentation de l'outil d'évaluation des risques chimiques SEIRICH avec des témoignages d'entreprises utilisatrices du logiciel, un temps fort de cette rencontre. Carsat Alsace – Moselle.

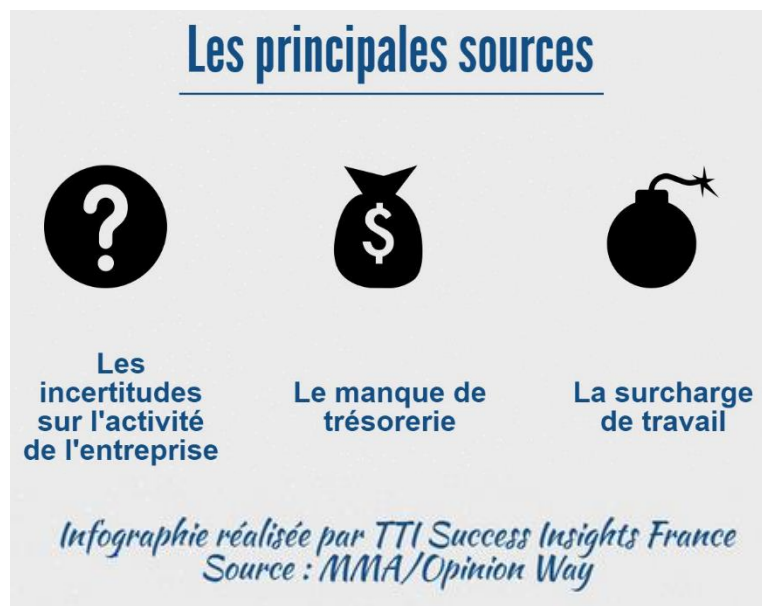
- [Consulter les présentations.](#)

Les chiffres en plus

Bien-être au travail : Le groupe Apicil et le cabinet Mozart Consulting ont publié les nouveaux résultats de leur étude sur le bien-être au travail : ils témoignent d'une certaine dégradation de la performance sociale des entreprises. 11,5% du PIB national. C'est ce que représenterait le coût global du mal-être au travail, soit l'équivalent de quelque 230 milliards d'euros. Là où l'indice de bien-être au travail (IBET) se révèle élevé dans les banques/assurances et les entreprises de l'énergie, il est nettement plus faible dans le commerce non-alimentaire et les services aux entreprises. L'étude estime ainsi que ce handicap est dû, à 77%, aux désengagements réciproques entreprises/salariés et 23% aux non-disponibilités de santé/sécurité. [Argus de l'assurance](#), le 20/05/2016.

- [Télécharger les résultats.](#)

Le stress des chefs d'entreprise en une infographie :



TTI Success Insights a résumé en une infographie l'étude d'OpinionWay pour l'assureur MMA, réalisée auprès d'un échantillon de 1 352 dirigeants d'entreprises, représentatif des entreprises françaises de moins de 50 salariés. [ParlonsRH](#), le 24/05/2016.

Guide d'évaluation des risques professionnels en EHPAD : MIRH - Carsat PDL - FHF Pays de la Loire - Unifed - Unifaf - 01/2016.

- [Télécharger le guide](#)

Synergie, deux volets complémentaires pour les lycéens, les apprentis et les entreprises : Des outils pédagogiques pour apprendre à maîtriser les risques professionnels. Ils sont destinés à l'entreprise pour l'accueil des nouveaux arrivants et aux enseignants pour accompagner la formation des jeunes en lycée professionnel et en CFA :

- « Synergie Accueil » permet à la personne qui accueille le nouvel arrivant dans l'entreprise d'évaluer sa capacité à repérer, à travers des planches illustrées, les dangers liés à une situation de travail et à proposer des mesures de prévention ;
 - « Synergie Pédagogie » est une ressource pédagogique accompagnant la formation des jeunes en lycée professionnel et en CFA (centre de formation d'apprentis).
- [Consulter la page dédiée.](#)

Prévention à domicile, jouer pour mieux travailler : Le groupe Ircem (le groupe de protection sociale des emplois de la famille), l'INRS et la CnamTS ont développé un outil dédié à la prévention des risques professionnels au domicile. Le but du jeu : se confronter à des mises en situation réalistes et ludiques, travailler sur l'anticipation de situations à risques et progresser. Des modules 3D, permettant d'incarner un personnage en activité dans ce secteur sont proposés. *INRS/IRCEM/CnamTS 2016.*

- [Consulter la page dédiée.](#)

Guide de sélection des gants de protection : Ce guide est constitué d'un outil de sélection interactif et d'un document d'information PDF. L'objectif de ce guide est de fournir l'information nécessaire pour aider les individus et les responsables SST à identifier des gants de protection adéquats par rapport aux besoins. *IRSST, avril 2016.*

- [Accéder au guide.](#)

Guide pour l'immunisation en post-exposition - Vaccination et immunoglobulines : L'objectif de ce guide est de faire le point sur les données disponibles et colliger les recommandations françaises et internationales disponibles concernant l'efficacité de la vaccination et/ou des immunoglobulines après exposition identifiée à un agent infectieux. Il propose une conduite à tenir pour l'immunisation en post-exposition à un risque infectieux. HCSP, le 19/02/2016

- [Télécharger le rapport](#) [86 pages]

Fiches toxicologiques INRS, Mise à jour :

- [Accéder à la fiche toxicologique n° 246 "Phtalate de diisodécyle"](#) - 2ème édition - MAJ complète 04/2016 - 9 pages
- [Accéder à la fiche toxicologique n° 3 "Acétone"](#) - Correction du point éclair - 7 pages
- [Accéder à la fiche toxicologique n° 232 "Silice cristalline"](#) - Ajout du nom « silice cristalline » dans le tableau des substances - 9 pages

Fiches de données de sécurité - Mieux les comprendre : SSTRN-Nantes, 04/2016.

- [Télécharger le guide pratique](#)

Conseils à l'intention des utilisateurs de produits chimiques sur le lieu de travail : Petit guide à l'intention des utilisateurs de produits chimiques sur le lieu de travail afin qu'ils puissent tirer le meilleur parti des informations de classification et d'étiquetage qu'ils reçoivent. *ECHA, Agence européenne des produits chimiques, 2016.*

- [Télécharger le guide.](#)

Incivilités et violences externes : Afin d'aider les entreprises à mener des actions contre les incivilités et la violence externe, la [CGSS Martinique](#) a développé un guide de bonnes pratiques intitulé "Stop aux incivilités et agressions", ainsi qu'une grille d'évaluation ARR-VEXT (anticiper, réguler, réparer la violence externe) permettant aux entreprises de se positionner sur 5 axes de prévention : l'analyse, l'organisation, l'aménagement, la formation, l'accompagnement des victimes. *CGSS Martinique, 2016.*

- [Le guide entreprise : Prévenir les incivilités et les agressions au travail](#)
- [La grille ARR-VEXT](#)

Guide de prévention « Pénibilité au travail » : Edité par l'Association Lorraine de Santé en Milieu de Travail (ALSMT) ce guide regroupe à la fois, toute la réglementation et les seuils en vigueur, des conseils pour mener une démarche de prévention globale "Santé et sécurité", ainsi qu'une fiche pratique par facteur de risque "pénibilité". *ALSMT, mars 2016.*

- [Télécharger le guide.](#) ou le [consulter en ligne](#)

Prévenir le burn-out : Ce guide publié par la Fédération des Intervenants en Risques Psychosociaux (FIRPS) a vocation à partager les bonnes pratiques ainsi que les points de vigilance repérés sur le terrain. *FIRPS, mars 2016.*

- [Télécharger le document.](#)

Apprentis, réglementation en santé et sécurité au travail : Une nouvelle fiche pratique éditée par STL Limousin, mai 2016.

- [Télécharger la fiche pratique](#)

Humour

Et pendant ce temps-là en Chine : Le transport de charges ou l'importance de bien arrimer son VUTLAM (Véhicule Utilitaire Très Léger A Moteur) !!!

- [Voir la vidéo](#)